Commune : 072132
La Ferté-Bernard

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : AW
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 19/01/2022

# MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

## D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

**CERTIFICATION**
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

B - En conformité d'un piquetage : 23/06/2025.....effectué sur le terrain ;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé~~
~~le .....par M .....géomètre à .....~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .LA FERTE BERNARD..... , le 26/08/2025.....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
Christophe BARBIER.....
à .LA FERTE BERNARD.....
Date 26/08/2025.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-247200686-20260914-D_14_09_2026_03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/09/2026
Publication : 16/09/2026